

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 109/2022

A la société SOKIMATE Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/MTC/2017 conclu avec le Ministère des Transports et Communications (MTC) pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent septante-cinq mille huit cent soixante-un, quarante-trois centimes (USD 775 861,43) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 01/06/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général